



COMMUNE DE CHAMBON-SUR-LAC
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 11
Présents : 10
Absent : 1
Votants : 10

*L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à dix-huit heures trente minutes.
Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de
CHAMBON SUR LAC, sous la présidence de M. Emmanuel LABASSE*

Date de convocation : 20 novembre 2024

Délibération
n° 04.28.11.2024

APPROBATION
DU PLAN
COMMUNAL DE
SAUVEGARDE

Présents : Emmanuel LABASSE, Estel BOUCHE, Pauline BOUCHEREAU, Sylvain CREGUT,
Pascal FOURNIER, Camille MARTIN, Amélie PANCRACTIO, Frédéric ROUX, Baptiste
SIMON, Daniel VAUZEILLES.

Absents excusés : Théo TALANDIER DE L'ESPINASSE

M. Pascal FOURNIER a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire fait part de la nécessité de mettre à jour et d'approuver le plan de
sauvegarde de la commune (durée de validité 5 ans). Pour rappel, le plan de
sauvegarde a pour objectif de définir l'organisation prévue par la commune pour
assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des
risques connus.

Fait et délibéré en Mairie
les jours, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures.

Affichée le 28.11.2024

Pour copie conforme ;
En Mairie

Le Maire,
Emmanuel LABASSE



Visa en Préfecture,
Le

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2212-2,
VU le Code de la Sécurité Intérieure, notamment le livre VII,
VU le Code de l'Environnement, et notamment l'article R. 125-11
VU la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de
sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-
pompiers professionnels
VU l'arrêté préfectoral n° 08 / 04176 du 22 décembre 2004 portant approbation
du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) sur le bassin de la Couze Chambon,
VU la délibération du Conseil Municipal dans sa séance du 28 novembre 2024,
Considérant que la commune peut être exposée à de nombreux risques tels que :
feux de forêt, inondation, avalanche, mouvements de terrain, orage.
Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action
communale en cas de crise ;

Où l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres
présents, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le plan de sauvegarde ci-annexé ;
- Donne tous pouvoirs à son Maire, M. Emmanuel LABASSE, afin de signer
tous documents relatifs à cette affaire citée ci-dessus en objet.

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le

ID : 063-216300772-20241128-0428112024-DE

R

PLAN COMMUNAL

MAIRIE DE C



Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le

ID : 063-216300772-20241128-0428112024-DE

SOMMAIRE

1 – Identification des risques sur la commune	page -01-
--	------------------

- 1.1 – Liste des aléas
- 1.2 – Identifications des vulnérabilités / enjeux
 - Etablissements sensibles
 - Populations nécessitant une attention particulière
 - Autres vulnérabilités

2 – Organiser la réponse communale	page -04-
---	------------------

- 2.1 – Modalités d'activation du PCS (schéma)
- 2.2 – Organisation du dispositif communal (schéma)
- 2.3 – Répartition des tâches de l'équipe municipale
- 2.4 – Organisation de l'alerte
 - Liste des contacts pour la préfecture
 - Qui alerter : alerte générale – alerte spécifique
- 2.5 - Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

3 - Recensement des moyens susceptibles d'être mobilisés	page -10-
---	------------------

- 3.1 – Moyens humains
- 3.2 – Moyens matériels

4 - Annexes :	page-12-
----------------------	-----------------

- 4.1 - Annuaire de crise
- 4.2 - Fiches actions
- 4.3 - Plans / cartographie
- 4.4 – Modèles de documents
- 4.5 - Exercice

1 – Identification des risques sur la commune

1.1 – Liste des aléas susceptibles de se produire sur la commune

Aléas naturels :

-  . Risque sismique
-  . Mouvement de terrain
-  . Risque tempête
-  . Risque liés aux inondations
-  . Avalanche
-  . Risque feu de forêt

1.2 – Identifications des vulnérabilités / enjeux

- ◆ Nombre d'habitants de la commune : 426 habitants à l'année.
- ◆ Nombre d'habitants par hameau / lieu-dit (à l'année):

1- Le Bourg -94	7- La Guieze -5
2- Varennes -35	8- Voissières - 21
3- Le Lac -100	9- Bressouleille - 13
4- Montaleix - 20	10- Surains/Interioux - 13
5- Montmie -15	11- Moneaux - 35
6- Les Angles/ La Caire - 16	12-Berlaire - 2

Établissements sensibles

Désignation	Nom responsable	Prof.	Dom.	Obs.
Ecole primaire de la Save	LABASSE Emmanuel	07 60 86 69 69	04 73 88 61 21	Mr le Maire
Maison des Associations	LABASSE Emmanuel	07 60 86 69 69	04 73 88 61 21	Mr le Maire
Salle du 3ème âge	LABASSE Emmanuel	07 60 86 69 69	04 73 88 61 21	Mr le Maire
Mairie	LABASSE Emmanuel	07 60 86 69 69	04 73 88 61 21	Mr le Maire
Bureau de Poste	LABASSE Emmanuel	07 60 86 69 69	04 73 88 61 21	Mr le Maire
Yelloh Village Le Pré Bas	CREGUT Sylvain	04 73 88 63 04	06 11 49 13 66	Lac Chambon
Camping les Bombes	BERTHELEMY Sylvie	04 73 88 64.03	06.70.80.72.66	Le Bourg
Camping Les Saules	LEOTY Damien	06 74 03 90 08	04 73 88 81 51	Lac Chambon
Camping de Serrette	MESNARD Philippe ALAMARGOT Dominique	04 73 88 67 67		Les Angles
Camping de Voissières	BERTHOUL JAVERLAT Sylvie	04 73 88 64 13	06 81 59 33 49	Voissières
Le Grand Panorama		04 73 88 60 49		Lac Chambon

Le Buron du Col	DAUDOU Christophe et Laurence	04 73 22 14 25	06 30 91 60 70	Col Croix Morand
Sancy Resort	GUIVARCH Stephane	07 79 66 06 90		Moneaux
Hôtel le Grillon	JONASSE Benjamin	04 73 88 60 66	06 22 04 33 84	Lac Chambon
Hôtel le Bellevue	PANCRACIO Amelie	04 73 88 61 06	06 10 80 47 69	Lac Chambon
Hôtel le Beau Site	MONESTIER Damien	04 73 88 61 29		Lac Chambon
Aire Camping Car Park	MAIRIE	04 73 88 61 21		Lac Chambon
Hôtel La Bonne Hotesse	VERDIER Margaux	04 73 88 61 03		Lac Chambon
Vue sur le Paradis	ASMAR Michel	04 73 69 88 13		Lac Chambon

Population nécessitant une attention particulière

Personnes handicapées (malentendants, non-voyants, à mobilité réduite,...)

Nom	adresse			Personne à prévenir	Obs.
PLAZENET Alain	Lac chambon	04 73 88 63 44	06 21 45 74 78	Plazenet Michele	
LABASSE Emmanuel	Varennes	04 73 88 89 38	06 59 61 12 21	Nguyen Catherine	
BOCON-LACROIX Jean Luc	Moneaux, les Cros	04 73 78 16 79	06 12 11 40 74	Mme Bocon-Lacroix	

Personnes sous assistance médicale ou bénéficiaires de soins

Nom	adresse			Personne à prévenir	Obs.
BOURDON Guy	Surains	04 73 88 61 05	06 74 41 43 63	BOURDON Dominique	

Personnes isolées et/ou sans moyens de locomotion

Nom	adresse			Personne à prévenir	Obs.
-----	---------	---	---	---------------------	------

Autres cas

Nom	adresse			Personne à prévenir	Obs.
BERTHOUL Yvette	Voissières	04 73 88 68 07	06 81 59 33 49	Javerliat Sylvie	Téléassistance
RIGAUD Gisèle	Voissières	04 73 88 63 61	06 22 68 52 85	Rigaud Yves	Téléassistance
MEYLEU Adrienne	Le bourg				Téléassistance

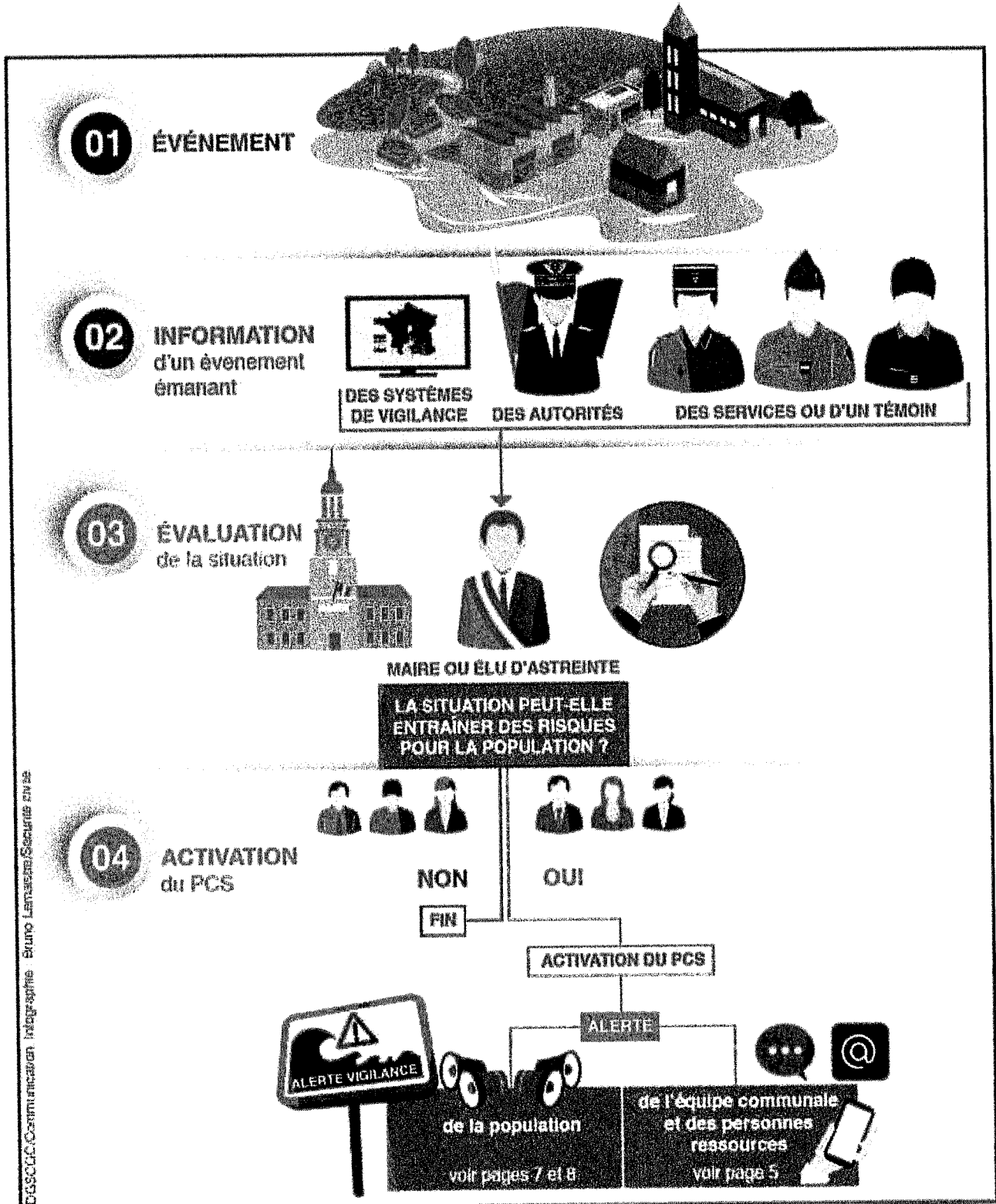
autres établissements

Désignation	adresse			@	Nom du responsable	Obs.
Station d'épuration	Bressouille				ROUX Frederic	
					06 29 02 65 53	chambon@sancy.com
Station d'épuration	Montmie				VAUZEILLE Daniel	
		04 73 88 62 07	06 29 22 42 07		chambon@sancy.com	
Captages d'eaux potable	Surains				ROUX Daniel	
		04 73 88 61 08	06 26 46 73 75		chambon@sancy.com	
Station d'épuration	Montaleix				SARLIEVE Robert	
		04 73 88 65 70			chambon@sancy.com	

--	--	--	--	--

2 – Organiser la réponse communale

2.1 – Modalités d'activation du PCS



2.2 – Organisation du dispositif communal

Le maire : Directeur des Opérations de Secours

M. LABASSE Emmanuel

☎ : 04 73 88 61 21

📞 : 07 60 86 69 69

1^{er} adjoint : Mme PANCRACIO Amélie

☎ : 04 73 88 61 06

📞 : 06 10 80 47 69



Coordination des moyens et des actions

Titulaire : M. LABASSE Emmanuel

☎ : 04 73 88 61 21

📞 : 07 60 86 69 69

Suppléant 1 : M. FOURNIER Pascal

📞 : 06 25 18 65 30

Suppléant 2 : Mme BOUCHE Estel

📞 : 07 60 09 61 59

Localisation de la cellule de crise : Mairie de Chambon sur Lac (PCC*)

☎ : 04 73 88 61 21

📞 : 07 60 86 69 69

📞 : 06 10 80 47 69

chambon@sancy.com

manulabasse@aol.com

* Poste de Commandement Communal



Equipes terrain

Responsable **alerte** : LABASSE Emmanuel

☎ : 04 73 88 61 21

📞 : 07 60 86 69 69

Suppléant alerte : FOURNIER Pascal

📞 : 06 25 18 65 30

Responsable **soutien** : CREGUT Sylvain

📞 : 06 11 49 13 66

Suppléant soutien : VAUZEILLES Daniel

📞 : 06 29 22 42 07

Responsable **logistique** : PANCRACIO Amélie

☎ : 04 73 88 61 06

📞 : 06 10 80 47 69

Suppléant logistique : BOUCHE Estel

☎ : 04 73 61 46 72

📞 : 07 60 09 61 59

Responsable **alerte** : FOURNIER Pascal

☎ : 04 73 88 66 92

📞 : 06 25 18 65 30

Suppléant alerte : RAYNAUD Franck

☎ : 04 73 88 62 16

📞 : 06 41 41 51 48

2.3 – Répartition des missions de l'équipe municipale

Fiche Maire – Direction des Opérations de Secours

Annexe n°1

Fiche Coordinateur des moyens et des actions

Annexe n°2

Fiche Alerte de la population

Annexe n°3

Fiche Soutien des populations

Annexe n°4

Fiche Responsable logistique

Annexe n°5

Fiche secrétariat

Annexe n°6

Fiche matériels

Annexe n°7

Personne relais : QUINSAT Guy ☎:04 73 88 67 30 📱:	Quartier / hameau le bourg/Voissières	– Liste de contact FOURNIER Pascal, RIGAUD Yves, RAYNAUD Franck, MORILLAT Lucien
Personne relais : CREGUT Sylvain 📱:06 11 49 13 66	Quartier / hameau Varennes	– Liste de contact LEOTY Damien, DUFOUR David, DA CRUZ Marie
Personne relais : PANCRACIO Amelie ☎:04 73 88 61 06 📱:06 10 80 47 69	Quartier / hameau Le Lac	Liste de contact MONESTIER Jean Luc, AUBRY Eric, CHANONAT Jean Louis, ALLARD J.M
Personne relais :VAUZEILLES Daniel ☎:04 73 88 62 07 📱:06 29 22 42 07	Quartier / hameau Montmie/Montaleix	Liste de contact SARLIEVE Alain, SARLIEVE Robert
Personne relais :SARLIEVE Claude ☎:04 73 88 65 62 📱:06 60 59 38 38	Quartier / hameau Les Angles/La Guieze/La Caire/Moneaux	Liste de contact BOUCHE Simone, GATIGNOL Martine, RIGAUD Gerard
Personne relais : ROUX Daniel ☎:04 73 88 61 08 📱:06 26 46 73 75	Quartier / hameau Bressouleille/Surain/ Interieux	Liste de contact ROUX Frederic, BOURDON Dominique, BEAUMONT Claude

Alerte spécifique		
Types de risque	Moyens	Obs.
Inondation du cours d'eau : Couze Chaudefour Couze Surains	Personne relais : LABASSE Emmanuel ☎: 04 73 88 61 21 📱: 07 60 86 69 69 Véhicule 4X4 ISUZU Lieu : Ateliers Municipaux	Liste des rues concernées
Evenement:	Sirène : Caserne des pompiers Personne relais : RAYNAUD Franck ☎: 04 73 88 62 16 📱: 06 41 41 51 48 Véhicule 4X4 ISUZU	Liste des rues concernées

2.5 – Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

- La mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement est gérée par le **responsable soutien des populations** (fiche reflexe – annexe n°4)

Lieux d'accueil de la population

Type de batiment / adresse	Nom du responsable ☎ / 📱	Surface ou capacité	Fonctions possibles			
			Accueil	Couchage	Restauration	Equipements
Maison des Associations	LABASSE Emmanuel 07 60 86 69 69	250 Pers	X	X	X	
Hôtel le Beau Site	MONESTIER Damien 04 73 88 61 29	40 pers 16 Chambres	X	X	X	
Hôtel le Bellevue	PANCRACIO Amelie 04 73 88 61 06	25 Chambres	X	X		
Hôtel le Grillon	JONASSE Benjamin 04 73 88 60 66	50 pers 20 Chambres	X	X	X	
Le Grand Panorama	Fal Puy de Dome 04 73 88 60 49	58 chambres	X	X	X	

Matériels à prévoir

Désignation	Lieux de stockage	Personnes à contacter	Obs.
Tables	Maison des Associations Ateliers Municipaux	FOURNIER Pascal	06 25 18 65 30
Chaises et bancs	Maison des Associations Ateliers Municipaux	FOURNIER Pascal	06 25 18 65 30
Lit de camps ou matelas			
Couvertures			
Ravitaillement			

Personnes ressources pour armer un centre d'accueil et de regroupement

Nom	☎:	📱:	Obs.
BABUT Pierre		06 50 02 74 27	Pompiers
RAYNAUD Roland		06 50 65 99 04	Pompiers
THERY Patrice	04 73 88 69 07		Agent municipal
RAYNAUD Franck	04 73 88 62 16	06 41 41 51 48	Pompiers
QUINSAT Pierre			Pompiers
RIGAUD Muriel		06 18 63 96 16	Agent d'entretien

3 – Recensement des moyens

3.1 – Moyens humains

Professions médicales

Nom	adresse	☎ : 📠 :	Domaine de compétence
SCP CHAUVIERE MORBIN SOULIER	Maison médicale - Rue Guy de Maupassant 63790 MUROL	04 73 88 68 40	Infirmiers (3 personnes)
Dr MERITE Cécile et BARRIERE Florence	Maison médicale - Rue Guy de Maupassant 63790 MUROL	04 73 88 61 91	Médecins (2 personnes)
MONNET Sébastien et MAYER Céline	Maison médicale - Rue Guy de Maupassant 63790 MUROL	04 73 88 63 46	Masseur-Kiné (4 personnes)

Personnes parlant une langue étrangère / interprétariat

Langue	nom	adresse	☎ : 📠 :
Vietnamien	NGUYEN Catherine	Rue Centrale Varennes	06 59 61 12 21
Hollandais	SARLIEVE Yanneke	Montaleix	04 73 88 65 70
Anglais	BOUCHE Estel	Berlaire	07 60 09 61 59
Polonais	Karolina	Varennes	06 38 11 50 04

Responsables d'association

Type d'association	nom	adresse	☎ : 📠 :
ACTVV	RAYNAUD Marie Anne		06.74.46.37.89
Chasse	MORILLAT Lucien	Le Bourg	04 73 88 61 87
Jeepaoc	CATTARELLI Bruno	Rue Chauderon Murol	04 73 88 69 30
La Gaule Murolaise	BABUT Lucas	Rue de la poste	06 34 11 18 69

Personnes ressources

Nom	adresse	☎ : 📠 :	Compétences particulières
POITRENAUD Sandrine	Bressouleille	04 73 39 56 51	Architecte
RAYNAUD Roland	Le Bourg	06 50 65 99 04	Permis transport en commun
FOURNIER Pascal	Voissieres	06 25 18 65 30	Agriculteur
ROUX Frederic	Bressouleille	06 29 02 65 53	Agriculteur
AUBRY Eric	Le Lac Chambon	06 75 48 43 40	Ets TP
BOUCHE Sebastien	Le Marais	04 73 62 37 01	Plâtrier
VERGNE-POIROT	Varennes	06 61 55 90 90	Élagueur, abatteur
PONS Sebastien	Le Marais Murol	04 73 88 80 32	Garagiste, dépanneur

3.2 – Moyens matériels

Véhicules

• Détenus par la commune

Type de véhicule	Immatriculation	Nbre de places	Adresse de remisage	☎ / 📞 responsable	Obs.
1 tractopelle	/	1	Ateliers municip	06 15 51 38 04	
1 Mini-pelle	/	1	Ateliers municip	06 15 51 38 04	
2 Camions bennes		3	Ateliers municip	06 15 51 38 04	
1 Tracteur Case		2	Ateliers municip	06 15 51 38 04	
1 Niveuleuse		2	Ateliers municip	06 15 51 38 04	
1 Camionnette 4x4		2	Ateliers municip	06 15 51 38 04	
1 Camion Mercedes		2	Ateliers municip	06 15 51 38 04	

• Détenus par un particulier

Type de véhicule	Immatriculation	Nbre de places	Adresse de remisage	☎ / 📞 responsable / propriétaire	Obs.
1 Mini-pelle	/	1	Le Lac Chambon	AUBRY E:06 75 48 43 40	Ets Tp
1 Tracteur			Bressouleille	ROUX F: 06 29 02 65 53	Agriculteur
1 tractopelle		1	Bressouleille	ROUX F: 06 29 02 65 53	Séction
1 Tracteur			Voissières	FOURNIER P: 06 25 18 65 30	Agriculteur
1 Camion benne			Varennnes	VERGNE: 06 61 55 90 90	Elagueur

Matériels divers

• Détenus par la commune

Type de matériel	Nbre	Localisation	☎ / 📞 responsable / propriétaire	Obs.
Groupe électrogènes	1	Ateliers municip	FOURNIER Pascal 06 25 18 65 30	
Barrières mobiles	70	Ateliers municip	FOURNIER Pascal 06 25 18 65 30	
Mégaphones	1	Ateliers municip	FOURNIER Pascal 06 25 18 65 30	
Balayeuse sur tracteur	2	Ateliers municip	FOURNIER Pascal 06 25 18 65 30	

• Détenus par un particulier

Type de matériel	Nbre	Localisation	☎ / 📞 responsable / propriétaire	Obs.
Matériels d'élagage		Varennnes	VERGNE – POIROT : 06 61 55 90 90	

4 – Annexes

4.1 – Annuaire de crise

Autorités

Qualité	Nom	☎ / 📱	Obs.
Préfet	MATHURIN Joël	04 73 98 63 63	
Sous préfet	HARGITAI Hélène	04 73 89 07 76	
Conseillers généraux	GAY Lionel	06 50 51 55 77	
	CROZET Elisabeth	06 30 03 80 69	
Maire commune Chambon sur Lac	LABASSE Emmanuel	07 60 86 69 69	
Maire commune Murol	GOUTTEBEL Sebastien	06 45 28 85 89	
Maire commune Saint Nectaire	BELLONTE Alphonse	06 72 81 44 94	
Maire commune Saint Victor la Rivière	GORY François	06 71 79 22 98	
Communauté de Commune du Massif du Sancy	GAY Lionel	06 50 51 55 77	

Membres du conseil municipal

Nom	☎ / 📱 prof.	☎ / 📱 dom.	Obs.
PANCRACIO Amélie	06 10 80 47 69	04 73 88 61 06	
FOURNIER Pascal	06 25 18 65 30		
BOUCHE Estel	07 60 09 61 59		
BOUCHEREAU Pauline	06 23 01 79 91		
CREGUT Sylvain	06 11 49 13 66		
MARTIN Camille	06 45 17 78 62		
ROUX Frédéric	06 29 02 65 53		
SIMON Baptiste	06 59 54 69 33		
TALANDIER DE LESPINASSE Théo	06 24 25 69 38		
VAUZEILLES Daniel	06 29 22 42 07		

Personnels administratifs et techniques de la commune

Nom	☎ / 📱 prof.	☎ / 📱 dom.	Obs.
RAYNAUD Franck	06 41 41 51 48	04 73 88 62 16	
BABUT Pierre	06 50 02 74 27		
MARTIN Serge	06 34 12 50 24		
THERY Patrice		04 73 88 69 07	
LASSALAS Nathalie	06 08 92 62 03Q		
DELAIGUE Florence	06 25 32 74 20		
RIGAUD Muriel	06 18 63 96 16		

Annuaire des services

Services	☎ heures ouvrables	☎ / 📱	Obs.
Préfecture : Clermont Ferrand	Du Lundi au Jeudi : de 08h15 à 16h00	04 73 98 63 63	
Sapeurs-pompiers :	Tous les jours 24/24h	18 ou 04 73 98 15 18	
Gendarmerie : Besse st Anastaise	Tous les jours 24/24h	17 ou 04 73 79 50 02	
SAMU	Tous les jours 24/24h	15 ou 04 73 35 33 33	
Direction départementale des territoires (DDT)	Du Lundi au Vendredi : de 09h00 à 12h00 de 14h00 à 16h30	04 73 43 16 00	
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	Du Lundi au Vendredi : de 09h00 à 12h00 de 14h00 à 16h30	04 73 43 16 00	
Agence régionale de la santé (ARS)	Du Lundi au Vendredi : de 08h00 à 17h30	04 73 74 49 00	
Conseil général :	Du Lundi au Vendredi : de 08h00 à 17h30	04 73 42 20 20	

Service de prévision des crues	Tous les jours 24/24h	08 99 71 02 63	Météo France 63100
--------------------------------	-----------------------	----------------	--------------------

Opérateurs

Nom	 /  prof.	 /  astreinte	Obs.
Electricité : • ERDF	08 10 33 30 63	04 73 82 70 00	
Distributeur eau potable : Lyonnaise des Eaux	04 73 82 17 83	06 14 61 01 78	
Réseau assainissement : Lyonnaise des Eaux	04 73 82 17 83	06 14 61 01 78	
Ramassage ordures : Sictom des Couzes	04 73 96 77 75		

Divers

Nom	 /  prof.	 /  astreinte	Obs.
Ambulance privée	04 73 65 82 29		Ambulances du Sancy
Société BTP	04 73 88 80 72		Bouche SARL
Société élagage	06 65 47 25 58	06 61 55 90 90	Vergne-Poirot SARL

Lieux publics

Nom	 /  prof.	 /  astreinte	Obs.
Ecole de la Save	04 73 88 61 21	06 26 46 73 75 (Le Maire)	
Base Nautique	04 73 88 61 21	06 26 46 73 75 (Le Maire)	
Plage du Lac Chambon	04 73 88 61 21	06 26 46 73 75 (Le Maire)	
Reserve Naturelle de Chaudefour	04 73 88 68 80	06 72 69 05 69 (conservateur)	
Salle polyvalente Maison des Associations	04 73 88 61 21 (Mairie)	06 26 46 73 75 (Le Maire)	

4.2– Fiches réflexe

Direction des Opérations de Secours (Annexe n°1)

M. Emmanuel LABASSE
Maire de Chambon sur Lac
04 73 88 61 21
07 60 86 69 69

- Déclenche le PCS après évaluation de la situation ou sur demande du préfet
- Dirige les actions de son équipe municipale
Décide des actions à mener
Valide les propositions du Commandant des Opérations de Secours (COS)
S'assure que l'ensemble de la population concernée soit bien alertée
Communique avec la population et les médias
Renseigne les autorités
Mobilise les moyens publics et privés, si nécessaires par voie de réquisition
Prend les mesures administratives nécessaires sous forme d'arrêté

Coordinateur des moyens et des actions (Annexe n°2)

M. Emmanuel LABASSE
Maire de Chambon sur Lac
04 73 88 61 21
07 60 86 69 69
et
M. Pascal FOURNIER
Responsable des Services Techniques
06 25 18 65 30

- S'assure de la mise en place du dispositif
- est en lien permanent avec le DOS et se tient informé des décisions prises
Anime la cellule de crise communale (PCC)
Veille à ce que les actions décidées par le DOS soient réalisées et transmet les ordres au terrain
Centralise les comptes-rendus et les demandes provenant du terrain
Elabore le point de situation
Fait remonter les informations à la préfecture (ou COD si activé)
Prépare les demandes de réquisition ou les arrêtés d'interdiction

Alerte de la population (Annexe 1)

M. Emmanuel LABASSE

Maire de Chambon sur Lac

04 73 88 61 21

07 60 86 69 69

et

M. Pascal FOURNIER

Responsable des Services Techniques

06 25 18 65 30

- Dirige et organise sur le terrain les équipes assurant l'alerte (générale ou spécifique) de la population

Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'état d'avancement de l'alerte et des difficultés rencontrées

En cas d'évacuation, indique à la population le lieu d'accueil mis en place ou demande à la cellule de crise communale des moyens pour assurer l'évacuation

Soutien des populations (Annexe n°4)

Mme Amélie PANCRAIO

Adjointe

04 73 88 61 06

06 10 80 47 69

et

Mme Estel BOUCHE

Adjointe

07 60 09 61 59

- Est chargé de la mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement

Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'ouverture du ou des centres et des difficultés rencontrées

Demande l'appui des associations agréées de sécurité civile ou de la réserve communale de sécurité civile si elle existe

Demande à la cellule de crise communale ou au responsable logistique les moyens matériels nécessaires pour faire fonctionner le centre d'accueil et de regroupement

Transmet régulièrement à la cellule de crise communale la liste des personnes accueillies sur le ou les centres

Evalue le nombre de repas à distribuer et en fait la demande à la cellule de crise communale

Responsable logistique (Annexe n°5)

M. Emmanuel LABASSE

Maire de Chambon sur Lac

04 73 88 61 21 - 07 60 86 69 69

et

Mme PANCRACTIO Amelie

Adjointe

04 73 88 61 06 - 06 10 80 47 69

- Met à disposition du DOS et du coordinateur des actions et des moyens ou des autres responsables les matériels recensés et nécessaires au bon déroulement des actions

Anime sur le terrain les équipes chargées de la mise en place des matériels

Prend contact avec les détenteurs / propriétaires pour honorer les demandes

Fait acheminer le matériel

En relation avec la cellule de crise communale, tient à jour la liste des matériels utilisés, empruntés ou réquisitionnés

Ferme les voies et met en place les déviations

Fiche secrétariat (Annexe n°6)

Mme LASSALAS Nathalie

Secrétaire Mairie

04 73 88 61 21

Mme DELAIGUE Florence

Secrétaire Mairie

06 25 32 74 20

- Appelle les différents responsables, membres du conseil municipal et personnes ressource

Prépare la cellule de crise (matériel de bureau – postes téléphoniques - ...)

Assure l'accueil téléphonique

Ouvre dès le début de la crise ou de l'événement la main courante (modèle en annexe)

Assiste le coordinateur des moyens et des actions

Fiche matériels (Annexe n°7)

M. RAYNAUD Franck

Employé communal

04 73 88 62 16 - 06 41 41 51 48

M. FOURNIER Pascal

Adjoint

04 73 88 66 92 - 06 25 18 65 30

4-3 Plans / cartographie

-  Plan de la commune
-  Zones à risque PPRI

4.4 – Modèles de documents

■ Arrêté de réquisition



Le maire de la commune de

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,

Considérant : (l'événement)
.....survenu le àheures

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

Vu l'urgence : à expliciter le plus possible.....,

Arrête :

Article 1er : L'entrepriseest réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission (*préciser la nature, le lieu de la prestation...*) nécessaires au rétablissement de l'ordre public.

Article 2 : *préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier les nom, prénoms, qualité et fonction de l'autorité habilitée à constater le service fait.*

Article 3 : La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au ... / pour (*X heures, voire jours.*)

Article 4 : [*le requis*] sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues par l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales.

Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.

Article 5 : A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.

Article 6 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Article 7 : Le présent ordre de réquisition sera notifié à M. [requis]. Son ampliation sera affichée àet transmise à M. le Préfet.

Article 8 (exécution) : Le commissaire de police ou le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait àle/...../.....
Le maire,

Arrêté d'interdiction de circuler sur une voie communale



Le Maire de

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu survenu le.....
.....

Considérant queconstitue un danger pour la
sécurité publique ;

A R R E T E

Article 1er : L'accès à la voie communale n°..... est interdit jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Préfet du Département
 - Commandant de la Brigade de Gendarmerie
 - Président du Conseil Général
 - Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- Pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Fait à....., le.....

Le Maire

 Main courante

Heure	Origine de la demande / message	Demande / message	Suite donnée	Heure	Observation
-------	--	-------------------	--------------	-------	-------------

Page :..../.....

4.5 – Exercices

Historique des exercices

Date	Thème de l'exercice	Observation
------	---------------------	-------------

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le

ID : 063-216300772-20241128-0428112024-DE